

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 septembre 2019

Dans sa réunion du 16 septembre 2019 immédiatement consécutive à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du même jour, le Directoire de la société Wavestone a décidé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par cette Assemblée générale, en application des articles 225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-5 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif au sein du document de référence publié le 12 juillet 2019 sur le site internet de la société (www.wavestone.com), dans l'espace Investisseurs, rubrique Information financière / Documents financiers.

À propos de Wavestone

Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, Wavestone s'est donné pour mission d'éclairer et guider les grandes entreprises et organisations dans leurs transformations les plus critiques avec l'ambition de les rendre positives pour toutes les parties prenantes. C'est ce que nous appelons « The Positive Way ».

Wavestone rassemble plus de 3 000 collaborateurs dans 8 pays. Il figure parmi les leaders indépendants du conseil en Europe.

Wavestone est coté sur Euronext à Paris et labellisé Great Place To Work®.

Wavestone

Pascal IMBERT

Président du Directoire

Tél. : 01 49 03 20 00

Sarah LAMIGEON

Directrice de la communication

Tél. : 01 49 03 20 00

Actus

Mathieu OMNES

Relations analystes - investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 92

Nicolas BOUCHEZ

Relations presse

Tél. : 01 53 67 36 74